

Note de gouvernance

Empreintes est une organisation de jeunesse.

Dans l'esprit et la lettre du décret, cela signifie que le projet de l'association est réalisé **par et pour les jeunes**.

Pour, c'est-à-dire que le public principal et prioritaire de l'association se compose des jeunes de 3 à 30 ans.
Par, c'est-à-dire que les jeunes volontaires (moins de 35 ans) orientent l'association et ses projets.

Les instances (CA, AG) sont composées principalement de jeunes volontaires. Une réflexion pourrait viser à ce que ces instances soient composées entièrement de jeunes et ou de volontaires.

Les employés de l'association contribuent à l'orientation de l'association en formulant des propositions, en apportant des explications, en animant des temps d'échange et de réflexion qui permettent aux volontaires de gestion de prendre les décisions d'orientation.

A cet égard, l'**Assemblée générale** :

- Approuve les programmes d'activités et les rapports d'activités,
- Adopte les budgets et les comptes
- Approuve les plans quadriennaux en tant qu'organisation de jeunesse qui constituent les programmes pluriannuels de l'association

Ses membres sont associés à la conception et à l'évaluation de ces documents.

Pour sa part, le **Conseil d'administration** :

- Établit et présente à l'AG les programmes d'activité et les rapports d'activité,
- Établit et présente à l'AG les budgets et les comptes,
- Approuve le règlement d'ordre intérieur du personnel et ses modifications,
- Désigne les personnes de confiance,
- Détermine l'organigramme de l'organisation (structures, postes, profils de fonction),
- Décide des engagements, des rémunérations et des salaires en référence à la Commission paritaire 329.02 FWB,
- Décide de l'adhésion de l'association à d'autres structures, désigne ses représentants au sein de ces structures et des prises de parole au nom de l'association (signatures, ...),
- Décide de la création de sièges d'activité,
- Approuve le tableau de synthèse de programmation établit chaque année en septembre;
- Délègue la gestion journalière de l'asbl à un directeur et en définit les contours.

Par délégation du CA, le directeur, entouré de la coordination, assure, dans le cadre de ce qui précède :

- Le développement des projets
- L'animation de l'équipe
- La gestion du personnel
- L'administration de l'asbl
- L'inscription stratégique de l'asbl

Par sa connaissance des publics, des thématiques et des secteurs d'activité, par son expertise pédagogique, par son engagement et sa créativité, l'équipe des employés contribue à la réalisation du projet de l'association par :

- La participation à la rédaction des documents structurants de l'organisation (programme d'activité, plan quadriennal, budget, ...) et au travail de recherche, d'information, d'échange qu'elle présuppose,
- La création et l'animation de projets et de partenariats, la recherche de moyens pour les réaliser,
- La traduction de la mise en œuvre de ces projets dans une programmation annuelle,
- La représentation de l'organisation dans différentes structures.

L'organigramme

Un organigramme actualisé et illustré est disponible sur l'intranet ;-)

www.empreintes.be/nanon

